

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1605/SG/AE chargeant le Chef du Service de l'Élevage et des Pêches de la gérance des installations de la pêcherie de Boulaos.

n° 72-1605/SG/AE

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
24 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Le Chef du Service de l'Élevage et des Pêches est chargé de la gérance administrative et financière des installations de la pêcherie de Boulaos, immeuble et matériel, pendant la durée de la suspension du contrat de bail passé entre le Territoire et M. Mohamed Houmed Abro pour la location de ces installations, pour compter de la date d'effet de la décision ayant prononcé cette suspension.